

PAGAIE CANADA

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS, ACCEPTATION DES RISQUES ET ACCORD D'INDEMNISATION (ci-après appelées la « Convention de décharge »)

EN SIGNANT CE DOCUMENT, VOUS RENONCEZ À CERTAINS DROITS RECONNUS PAR LA LOI, Y COMPRIS LE DROIT D'INTENTER DES POURSUITES POUR NÉGLIGENCE OU RUPTURE DE CONTRAT, OU DE FAIRE UNE DEMANDE D'INDEMNISATION À LA SUITE D'UN ACCIDENT.

À LIRE ATTENTIVEMENT !

SIGNATURE DU PARTICIPANT

À : **Jay Raichura dba Pender Island Kayak Adventures**, PAGAIE CANADA et ses dirigeants, administrateurs, employés, moniteurs, guides, agents, entrepreneurs indépendants, sous-traitants, clubs de sports de pagaie associés, représentants, successeurs et ayants droit (ci-après appelés collectivement « les Renonciataires »).

DÉFINITION

Dans cette Convention de décharge, le terme Activités de sports de pagaie comprend, mais ne se limite pas à : tous les activités, événements ou services fournis, prévus, organisés, conduits, parrainés ou autorisés par les Renonciataires; et comprend l'eau calme et l'eau vive lors de la participation au kayak, au canot ou à la planche à pagaie sur lac, rivière ou mer; le prêt ou la location de kayaks, de canots ou de planches à pagaie (ci-après « les embarcations ») et autre équipement; les cours, les séminaires et les sessions d'orientation et d'instruction; la nage et les activités associées sur terre et dans l'eau; tout trajet, transport et hébergement; la nourriture, les boissons y compris l'approvisionnement en eau, l'utilisation de l'équipement, et les séjours de plusieurs jours en camping ou de plusieurs nuits en plein air.

Dans cette Convention de décharge, le terme « **Négligence** » comprend le fait que les Renonciataires ne prennent pas les précautions nécessaires qu'un guide, moniteur ou opérateur de Sports de pagaie raisonnablement prudent et diligent prendrait dans des circonstances similaires, ou la rupture de toute autre obligation de diligence imposée par la loi.

ACCEPTATION DES RISQUES

La participation à des Activités de sports de pagaie implique divers risques et dangers y compris le risque de blessures graves, de paralysie ou de mort. Les Activités de sports de pagaie ont souvent lieu dans des lieux reculés où l'aide, les services médicaux et de premiers secours, et l'évacuation peuvent ne pas être disponibles immédiatement, et où la communication peut être difficile ou impossible. Les risques et dangers pouvant être rencontrés comprennent, mais ne se limitent pas, aux éléments suivants : les accidents qui ont lieu pendant le transport ou le trajet vers le point de départ ou à partir de celui-ci; les glissades et les chutes qui se produisent en entrant ou en sortant d'une embarcation; le chavirement des embarcations; la perte d'équilibre; les impacts ou les collisions avec des objets; l'immersion en eau froide; les lésions attribuables au travail répétitif; les épaules disloquées; l'hypothermie; la noyade; les conditions météorologiques changeantes et inclementes y compris les tempêtes, les vents forts, les grosses vagues, les crues et les crues soudaines, et la foudre; les attaques d'animaux domestiques ou sauvages; toutes les formes et sources de maladie; les maladies infectieuses contractées par le biais de virus, de bactéries, de parasites et de champignons pouvant être transmis par contact direct ou indirect; la négligence de la part des autres participants; **et la NÉGLIGENCE DE LA PART DES RENONCIATAIRES. JE RECONNAIS QUE LA NÉGLIGENCE COMPREND LE FAIT QUE LES RENONCIATAIRES NE PRENNENT PAS LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES POUR ME SAUVERGARDER, ME PROTÉGER OU M'AVERTIR DES RISQUES ET DES DANGERS QUE COMPORTE LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DE SPORTS DE PAGAIE.**

Veillez vous référer à la section sur la sécurité et la conscience des risques sur le site internet de PAGAIE CANADA pour plus d'informations sur les risques et les dangers pouvant être rencontrés lors des Activités de sports de pagaie.

J'AI CONSCIENCE DES RISQUES ET DES DANGERS ASSOCIÉS À LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DE SPORTS DE PAGAIE, ET J'ACCEPTÉ LIBREMENT ET ASSUME PLEINEMENT DE TELS RISQUES ET DANGERS ET LA POSSIBILITÉ DE BLESSURES PERSONNELLES, DE MORT, DE DOMMAGES MATÉRIELS ET DE PERTE QUI POURRAIENT EN RÉSULTER.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET ACCORD D'INDEMNISATION

Compte tenu du fait que les Renonciataires me permettent de participer à des Activités de sports de pagaie telles que définies dans cette Convention de décharge, je conviens par la présente de ce qui suit :

- 1. JE RENONCE À TOUTE RÉCLAMATION** actuelle ou future contre les Renonciataires et **JE DÉGAGE LES RENONCIATAIRES** de toute responsabilité associée à tous dommages, frais, pertes et blessures y compris la mort que je pourrais subir, ou que mes plus proches parents pourraient subir en raison de ma participation aux Activités de sports de pagaie, **POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE, LA RUPTURE DE CONTRAT OU LE MANQUEMENT À TOUTE OBLIGATION LÉGALE OU TOUT AUTRE DEVOIR DE DILIGENCE DE LA PART DES RENONCIATAIRES. JE RECONNAIS QUE LA NÉGLIGENCE COMPREND LE FAIT QUE LES RENONCIATAIRES NE PRENNENT PAS LES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES POUR ME SAUVERGARDER, ME PROTÉGER OU M'AVERTIR DES RISQUES ET DES DANGERS QUE COMPORTE LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DE SPORTS DE PAGAIE DÉFINIES CI-DESSUS;**
2. JE CONVIENS DE DÉGAGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ ET D'INDEMNISER LES RENONCIATAIRES contre toute responsabilité à l'égard de tout dommage matériel ou de tout dommage corporel à n'importe quelle tierce partie découlant de ma participation aux Activités de sports de pagaie;
3. La présente Convention de décharge est en vigueur et est exécutoire dans le cas de mes héritiers, mes proches parents, mes exécuteurs testamentaires, mes administrateurs, mes ayants droit et mes représentants, advenant mon décès ou incapacité;
4. La présente Convention de décharge ainsi que tout droit, tout devoir et toute obligation entre les parties visées par la présente Convention de décharge ne doivent être régis et interprétés que conformément aux lois de la province où les Activités de sports de pagaie se déroulent, et non aux lois d'autres compétences; et
5. Tout litige concernant les parties visées par la présente Convention de décharge ne doit être soulevé que dans la province où les Activités de sports de pagaie ont lieu et doit relever de la compétence exclusive des tribunaux de ladite province ou dudit territoire.

En concluant la présente Convention de décharge, je ne me fie à aucune représentation ou déclaration orale ou écrite faite par les Renonciataires en ce qui a trait à la sécurité des Activités de sports de pagaie, autre que ce dont il est question dans la présente Convention de décharge.

JE CONFIRME QUE J'AI LU CETTE CONVENTION DE DÉCHARGE, ET JE SAIS QU'EN SIGNANT CETTE CONVENTION DE DÉCHARGE, JE RENONCE À CERTAINS DROITS CONFÉRÉS PAR LA LOI QUE JE, OU MES HÉRITIERS, MES PROCHES PARENTS, MES EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES, MES ADMINISTRATEURS, MES AYANTS DROIT ET MES REPRÉSENTANTS, PEUVENT AVOIR CONTRE LES RENONCIATAIRES.

Nom du participant
Signature du participant
Date (jj/mm/aaaa)

Nom du témoin
Signature du témoin
Signature du parent ou tuteur si le participant n'a pas atteint l'âge de la majorité dans la province où l'activité de sport de pagaie a lieu.